

# A Mazan, Piol 2 se veut le berceau de la construction durable



La zone du Piol sur la commune de Mazan, vieille d'une trentaine d'années, accueille un nouveau projet d'extension : Piol 2. Ce dernier entend rééquilibrer l'économie vers l'est du territoire et encourager les initiatives de construction durable.

L'aménagement de la zone du Piol prévoit, sur 10 hectares environ, la création de 65 495 m2 environ de surface commercialisable (25 lots à bâtir de 600m2 à 8 000m2), 12 040 m2 de voirie dont 1500 m2 environ de noues et espaces verts sur voirie et 21 206 m2 d'espaces verts (à vocation écologique). La Cove, porteuse du projet, chiffre l'investissement à hauteur de 5,5 M€. Les recettes prévisionnelles font état de 4,9M€ dont 1M€ de subvention du Département de Vaucluse.

## Extension de la zone du Piol existante

Le nouvel espace économique se situe en extension de la zone du Piol existante, labellisée <u>Parc+</u>, qui a été préalablement requalifiée (fin 2019). Il s'étend en entrée de ville, à proximité de la D942 (route de Carpentras) et offre 120 places de stationnement. Cette localisation a été retenue suite à l'analyse de



plusieurs sites d'implantation. Compte tenu des infrastructures existantes et des modalités de dessertes, le secteur du Piol présentait l'avantage d'un impact fonctionnel minimal.

#### Orientation 'construction durable'

Cet espace d'activité a aussi pour objectif de soutenir la filière BTP sur la Cove, confortée par la présence historique de carrières (gypse, silice, pierre de taille) sur Mazan et Bédoin notamment. Le projet d'aménagement a donc été fléché pour les entreprises du secteur de la construction et du BTP, avec une orientation construction durable. Plus qu'installer des entreprises, il s'agit pour la Cove d'accompagner la modernisation de la filière construction en pleine transition écologique.

En ce sens, le nouvel espace économique du Piol constituera une des offres de services de la Provence Créative pour les entreprises du secteur construction BTP qui souhaiteraient s'engager dans de nouveaux process constructibles plus respectueux de l'environnement. Concrètement, la Provence Créative pourra s'appuyer sur le nouvel espace économique du Piol et ses entreprises pour faire émerger une offre locale en éco-matériaux, matériaux locaux ou encore matériaux de réemploi.



Crédit photo: la Cove



#### Ce qui est attendu des entreprises

Les engagements exigés aux entreprises qui s'installeront sont multiples : pour chaque parcelle, créer 20% d'espace vert ; recourir aux énergies renouvelables pour couvrir tout ou partie des besoins énergétiques du bâtiment à construire ; se faire accompagné au plus près des projets pour garantir la qualité architecturale et l'intégration paysagère. L'accompagnement des projets architecturaux fait partie intégrante de l'offre foncière, chaque projet fait ainsi l'objet d'un accompagnement individuel.

Il s'agit en priorité de s'assurer du respect des règles de constructibilité sur la zone, de la bonne intégration de chaque projet et de la montée en qualité des modes de construction afin de valoriser le patrimoine privé bâti ainsi créé sur la zone. Sur le volet énergies renouvelables, un conseil énergétique personnalisé est pris en charge par la Cove afin de vérifier la faisabilité technique et d'aider à l'émergence de projets de production d'énergie photovoltaïque ou à défaut d'autres dispositifs EnR.



Crédit photo: la Cove

### Compenser l'impact sur l'économie agricole

L'aménagement du nouvel espace économique a nécessité la consommation d'un peu plus de 6 hectares



de foncier agricole. Celui-ci était planté en raisin de cuve (5,42 ha) et en raisin de table (0,65 ha). Afin de compenser l'effet sur l'économie agricole locale, la Cove a mis en place trois mesures : le financement d'un fonds d'aide pour la remise en culture de friches agricoles (50 k €); la promotion des outils numériques visant à améliorer la productivité des exploitations ; la structuration d'une nouvelle filière locale en lien avec la culture du raisin. Par ailleurs, 25% de la surface du projet est consacré aux espaces à vocation écologique avec des mesures visant à maintenir la biodiversité sur le site.

## Et le numérique?

L'espace économique du Piol fait office de zone pilote pour certains services numériques. Un réseau fibre dédié est impulsé en prévision du développement de services aux entreprises et/ou d'aide à la gestion intelligente d'espaces d'activités. Un projet de smart parking (parking intelligent) est en cours d'étude. Un projet de plateforme dédié aux éco-matériaux et matériaux locaux (associé à une offre de formation pour leur mise en œuvre) est également dans les cartons. Par ailleurs, il a été prévu plusieurs points d'arrêt poids lourds partagés entre la zone existante et le nouvel espace économique dans l'objectif de faciliter les conditions de livraisons en évitant l'arrêt de poids lourds sur les voies de circulation. Les places de stationnement PL sont équipées de capteurs intelligents permettant d'informer tout chauffeur qui entre dans la zone de la disponibilité d'une place.

Plus qu'une zone d'activité, l'espace d'activité du Piol entend devenir un véritable lieu de vie comprenant une offre de restauration sur place, un projet de salle de sport, un projet de maison d'assistante maternelle, un projet de services numériques aux entreprises, un projet tertiaire, et un projet d'unité de conditionnement.